

DOCUMENTATION / SUPPORT DE FORMATION



Table des matières

Suivi RH - Compteurs de récupération	3
Actions à la ligne	3
Changer l'appellation de la catégorie jours de récupération	3
Les différents liens avec la page Mes demandes d'absence	4

Suivi RH - Compteurs de récupération

Les droits à activer :

Ressources humaines

- Suivi RH : accès au compteurs de récupération de temps
 - Chargement modification des compteurs de récupération de temps

Cette page liste l'ensemble des compteurs de récupération de temps des différents collaborateurs.

Menu
Suivi RH - Compteurs de récupération (VS PORTUGAL)

30 éléments 1 200

Nom prénom	Identifiant	Date d'entrée	Acquis	Pris	Restants	
VS-PORTUGAL						
BABOUSA Isabel	BAI	05/03/2019	0,00	0,00	0,00	 
BENALI Fatima	FAB	12/06/2020	0,00	9,00	-9,00	 
Bersede Yolanda	by	01/03/2022	5,00	2,00	3,00	 
Blizet Leonore	bl	01/06/2022	0,00	0,00	0,00	 
Boulon Pierre	bp	01/11/2022	0,00	0,00	0,00	 
Claret Jean	jd	27/04/2022	0,00	0,00	0,00	 
Dom Juan	jdsm	01/06/2022	0,00	0,00	0,00	 
dora jay	ido	03/01/2019	0,00	0,00	0,00	 
Drake Bobby	bd	01/11/2023	0,00	0,00	0,00	 
Enloy lines	if	01/04/2022	0,00	1,00	-1,00	 
Gutin Malo	malo	13/09/2023	0,00	0,00	0,00	 

Actions à la ligne



Mettre à jour les compteurs pour le salarié

Permet de mettre à jour les des compteurs de récupération ainsi que d'ajouter un commentaire lorsque vous effectuez une modification du nombre de jours disponibles.



Voir le détail de l'envoi réalisé

Permet d'afficher une fenêtre reprenant les détail du compteur de récupération de temps ainsi que les éventuels commentaires ajoutés lors des différentes modifications

Changer l'appellation de la catégorie jours de récupération

Vous avez la possibilité de pouvoir renommer les jours de récupération via les périmètres d'application.

CP (Congés payés)		
Calcul en jours ouvrés ou ouvrables (en mode ouvrable, une journée de CP prise un vendredi compte pour 2) ATTENTION : si vous changez ce paramètre alors que vous avez déjà des demandes d'absence, elles vont devenir incohérentes. De plus les compteurs d'absence seront recalculés sur les mois qui ne sont pas clôturés ou mis à jour manuellement.	Jours ouvrés	
Nombre de jours de congés payés acquis par mois complet travaillés	2.08	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : Bu_Portugal
Nombre de jours de congés payés acquis au changement de période (fin mai)	2.08	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : Bu_Portugal
Règle d'arrondi des CP acquis au changement de période	Arrondir à la demi-journée ou journée supérieure...	
Procéder à la gestion des reports de CP malgré une modification manuelle	☐	
Méthode de calcul des prorata temporis pour les mois qui ne sont pas complets	Jours ouvrés	
Mois utilisé pour déterminer le nombre de jours de CP pris par un collaborateur pour calculer le compteur de CP	Mois courant	
Mois de démarrage pour la période des congés payés	Juin	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : Bu_Portugal, VS-PORTUGAL
Afficher le compteur de congés payés en cours d'acquisition - par anticipation	☒	
Accepter la visibilité et la pose de congés payés avant la première période d'acquisition	☒	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : Bu_Portugal
Afficher le compteur de congés d'ancienneté	☐	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : Bu_Portugal
En cas d'attribution en début de période des CP, attribuer un prorata automatiquement aux collaborateurs qui arrivent en cours de période	☒	Les entités suivantes ont une valeur spécifique pour ce paramètre : Bu_Portugal
Jours de récupération		
Nom des jours de récupération	jours de récupération	
Code de la catégorie d'absence utilisée pour les jours de récupération	RECOVERY	
Afficher le compteur de jours de récupération uniquement si des jours sont disponibles	☐	
Afficher le compteur de jours de récupération en heures	☐	

Les différents liens avec la page Mes demandes d'absence

Il est possible de donner ou non de la visibilité sur le compteur de récup à vos collaborateurs si celui-ci est ou non provisionné. (Paramètres d'application > Ressources Humaines > Gestion des absences > Afficher le compteur de jours de récupération uniquement si des jours sont disponibles)

Par ailleurs vous avez la possibilité de mettre un contrôle sur ce compteur de récupération. A savoir que si le nombre de jours posés dépasse le solde disponible du collaborateur, la demande ne pourra pas être soumise. Pour activer cette fonction vous devez régler un paramètre d'application (Administration> Parametrages > Application > Ressources Humaines > Gestion des absences > Bloquer les demandes d'absence si les compteurs sont dépassés)